



14ème législature

Question N° : 61448	De Mme Laurence Abeille (Écologiste - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Numérique		Ministère attributaire > Numérique
Rubrique > santé	Tête d'analyse >protection	Analyse > ondes électromagnétiques. enfants. mesures.
Question publiée au JO le : 22/07/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 11/11/2014 Date de renouvellement : 10/11/2015 Date de renouvellement : 12/04/2016 Date de renouvellement : 19/07/2016 Date de renouvellement : 13/12/2016 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Laurence Abeille interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, chargée du numérique, sur les émissions d'ondes électromagnétiques des nouveaux objets connectés. Tout récemment, une entreprise multinationale a annoncé la commercialisation d'un « bracelet connecté » permettant aux parents de suivre et surveiller leurs enfants à distance et en continu. Cet accessoire va accroître encore un peu plus l'exposition des enfants aux champs électromagnétiques. Ce bracelet électronique permet la géolocalisation du porteur mais aussi, sur activation des parents, la retransmission de tout l'environnement sonore de l'enfant. L'émission est certainement loin d'être négligeable, mais aucune étude sur le sujet n'a été publiée. Il n'est donc pas possible pour le public de connaître et maîtriser son exposition aux ondes électromagnétiques. Aussi, elle souhaiterait savoir si elle compte rendre obligatoire une indication des émissions de ces nouveaux appareils connectés.